

# VII - Critères de rejet des échantillons

Les échantillons reçus ne pourront être traités que dans la mesure où la qualité et les conditions de transmission des prélèvements sont adéquates.

Lorsque le laboratoire ne peut réaliser une analyse, l'échantillon est rejeté.

L'identification du préleveur obligatoire sur la fiche de transmission est, dans ce cas, un élément précieux. En effet, cette information nous permet de contacter le préleveur pour l'informer du rejet de l'échantillon et de la nécessité de re-prélever le patient si les conditions le permettent. L'objectif étant l'obtention d'un résultat fiable indispensable aux soins prodigués aux patients.

Sont susceptibles d'être rejetés les échantillons dont :

- l'identité n'est pas inscrite sur le tube de prélèvement,
- l'identité est incomplète sur le tube de prélèvement dans le cas d'un groupe sanguin ou une RAI,
- l'identité sur les prélèvements est différente de l'identité sur la demande,
- les tubes destinés aux analyses d'hémostase (INR, TP, TCA, Fibrinogène, etc) incomplètement remplis,
- les échantillons prélevés sur un tube inapproprié,
- les échantillons dont le délai entre le prélèvement et l'arrivée au laboratoire est incompatible avec la stabilité de l'analyte sur sang total (délai de stabilité avant prétraitement).